



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

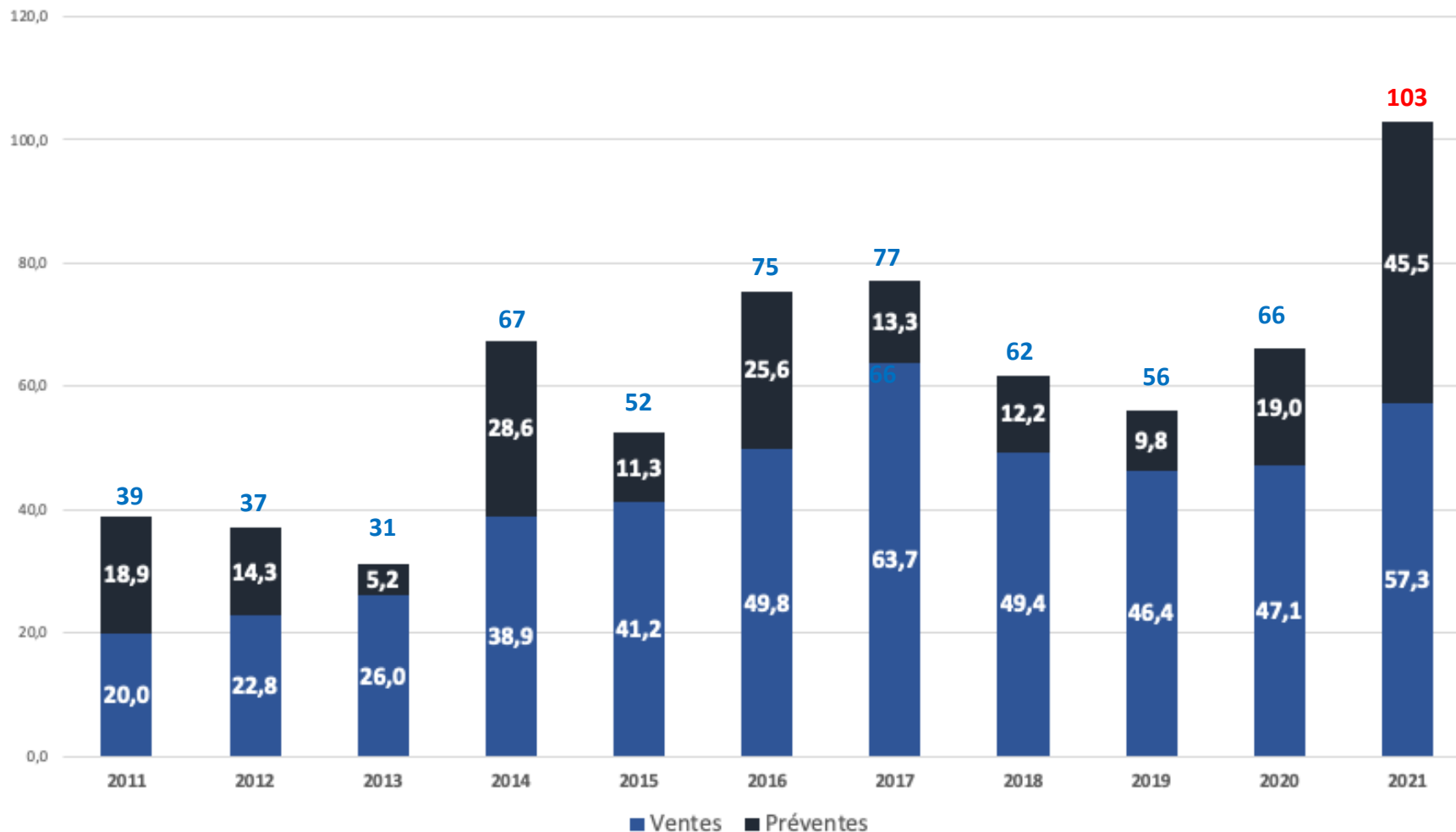
Fiction française : la croissance à l'épreuve des grands bouleversements du secteur

CONFERENCE DE PRESSE

Festival de la Fiction de la Rochelle, le 16 septembre 2022

Des indicateurs au vert

Record historique des exportations



Le cap symbolique des 100 M€ est franchi

Des ventes de fiction française désormais proches des standards de l'animation française

Coproductions internationales = 26,9 M€ (+22,3%)

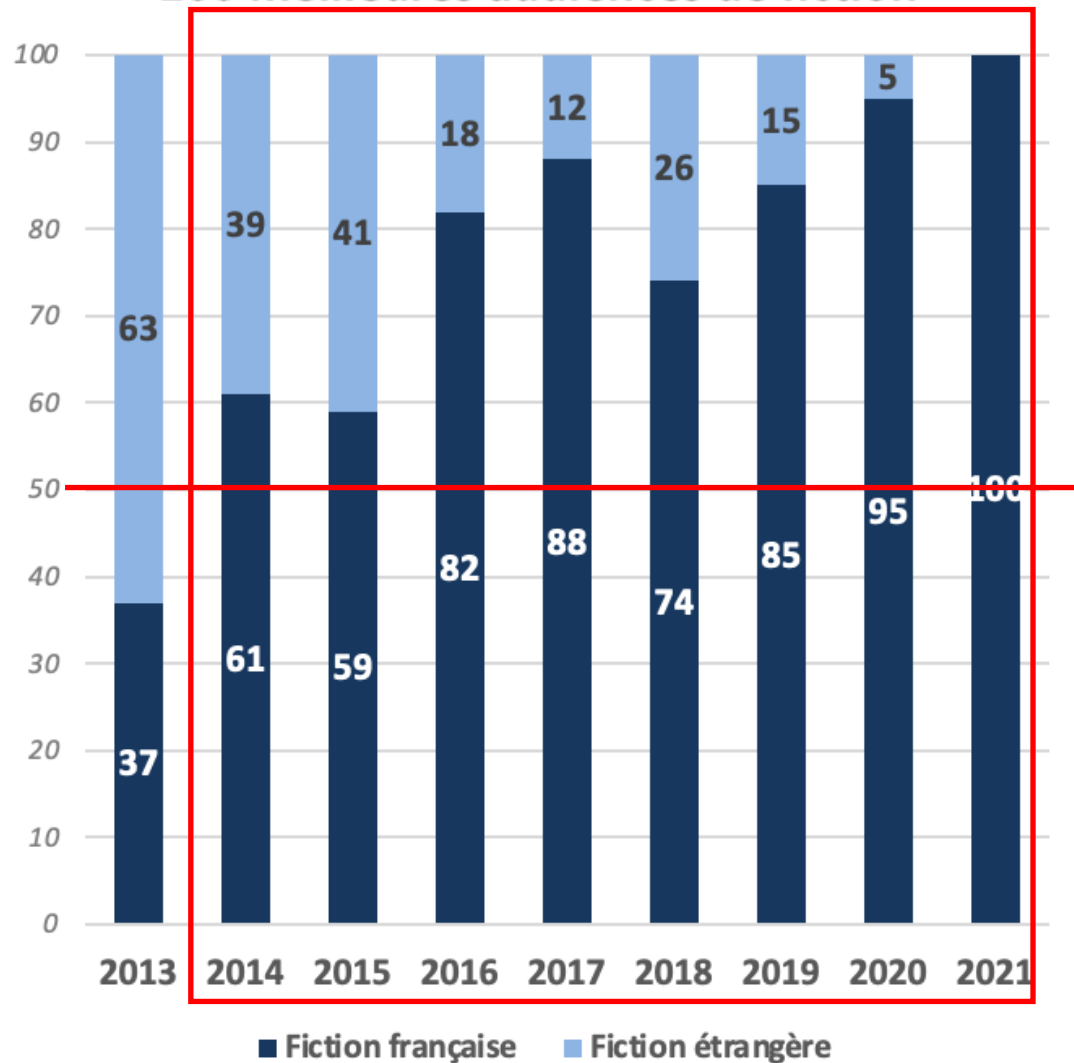
Exportations fiction 2021 (préventes et ventes) = 103 M€ (+55%)

Audiences : un leadership de la fiction française depuis 8 ans sur les chaînes hertziennes ...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

100 meilleures audiences de fiction



Ensemble de la journée sur les chaînes TNT

Sources : CNC / Médiamétrie



Septembre Productions
Itinéraire Productions

12,4 millions



Passion Films

7,3 millions

2



Delante Productions

7,0 millions

3

La fiction française, numéro 1 sur les 6 diffuseurs en 2021



Kabo Family

5 millions



Les films du poisson
Federation Entertainment

2,5 millions

arte



Montebello Productions

0,7 million

CANAL+

... qui se confirme au 1^{er} semestre 2022



Septembre Productions
Itinéraire Productions

10,9 millions



Passion Films

7,2 millions

2



FranceTV Studio

6,3 millions

3

Fiction FR : 99 des 100 meilleures audiences de fiction



Kabo Family

4,2 millions



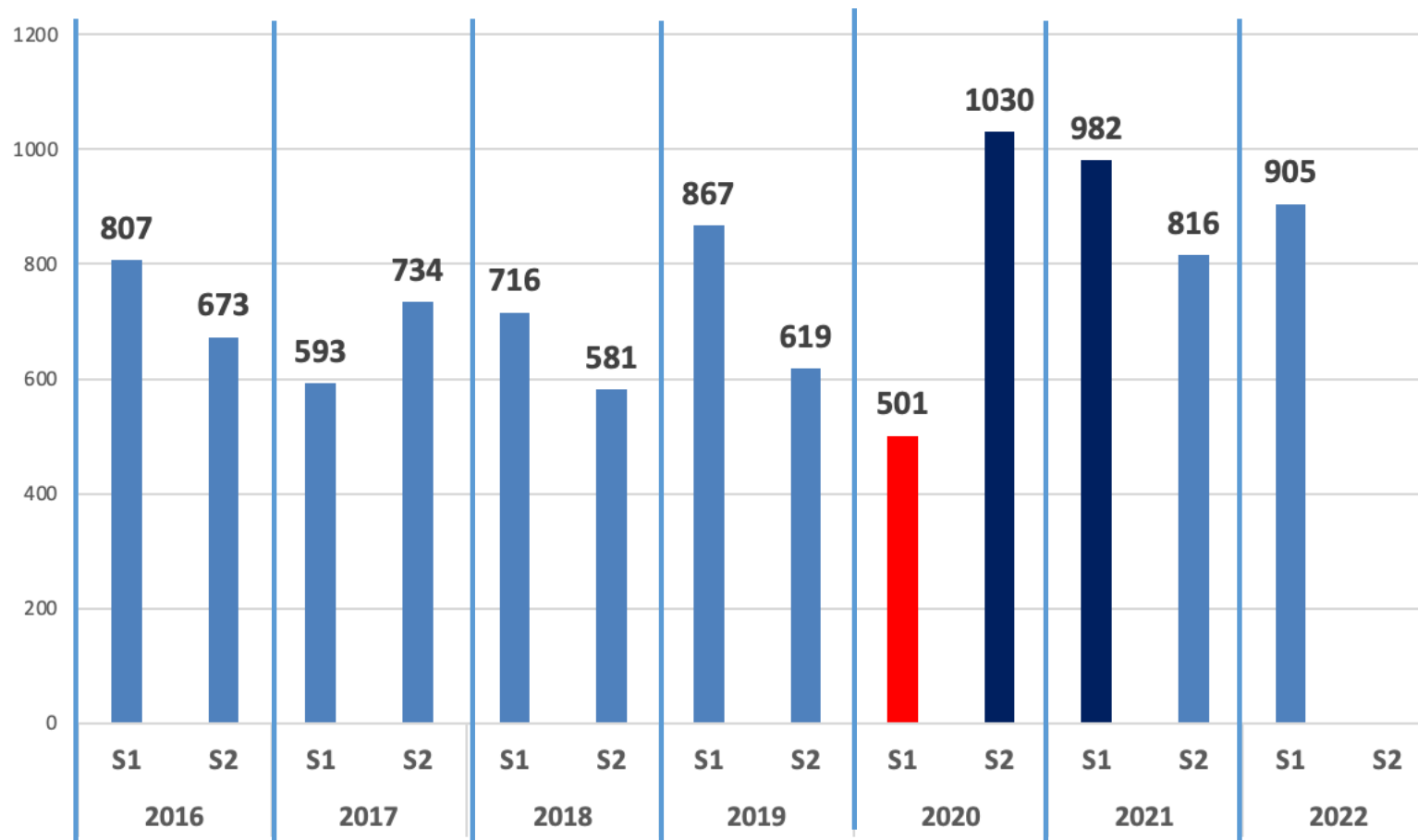
Les Films Entre 2 et 4
Making Prod

1,3 million



Tournages : une année 2022 dans la continuité de 2021 ?

Semaines de tournage (en France et à l'étranger)

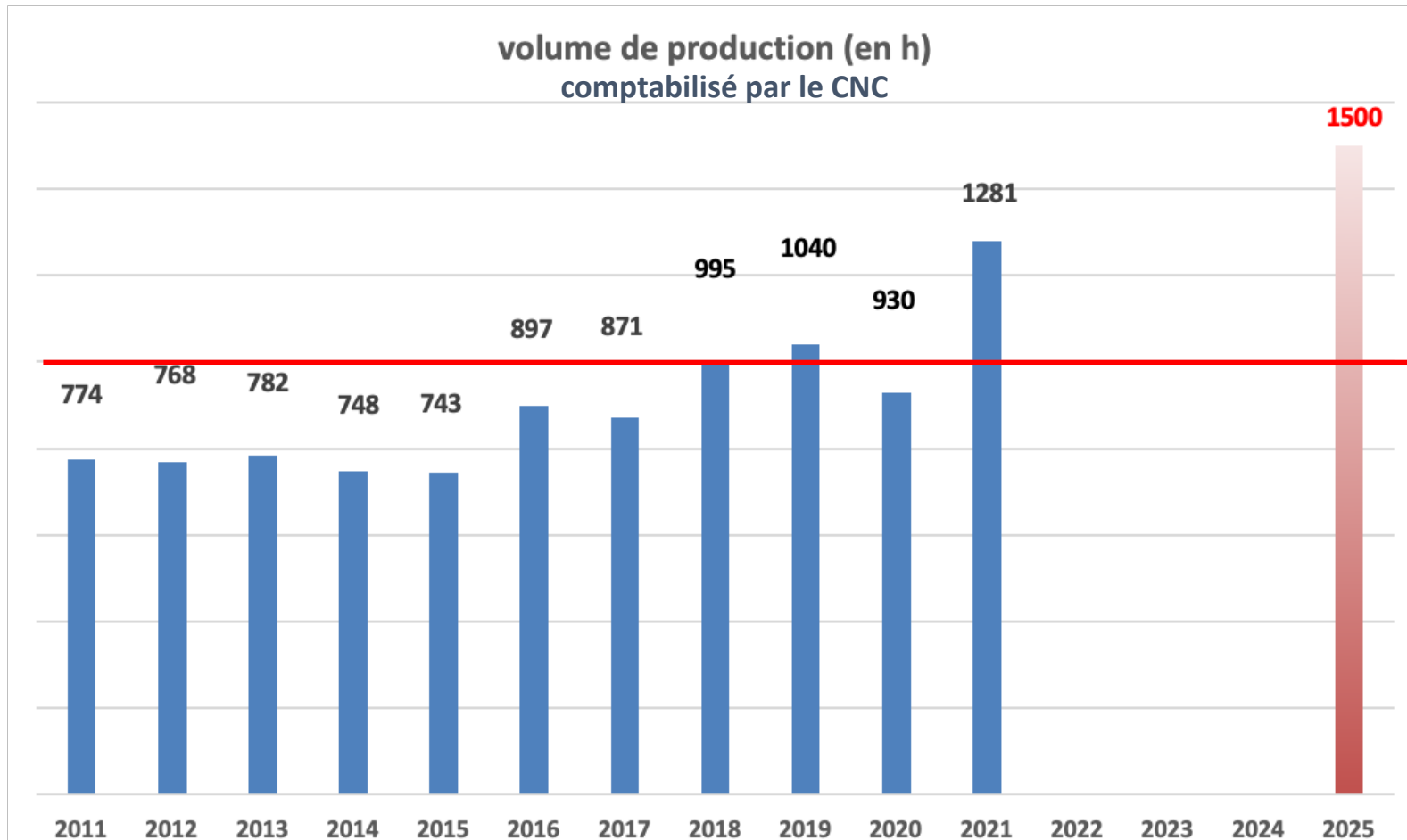


Après un recul important au 1^{er} semestre 2020 pour cause de crise sanitaire, le rebond du 2nd semestre 2020 s'est confirmé en 2021

Près de 1 800 semaines de tournage en 2021, un record historique

Quel S2 en 2022 ?
Le S2 est historiquement plus faible que le S1

Volume de production CNC : les 1 500 heures par an en ligne de mire



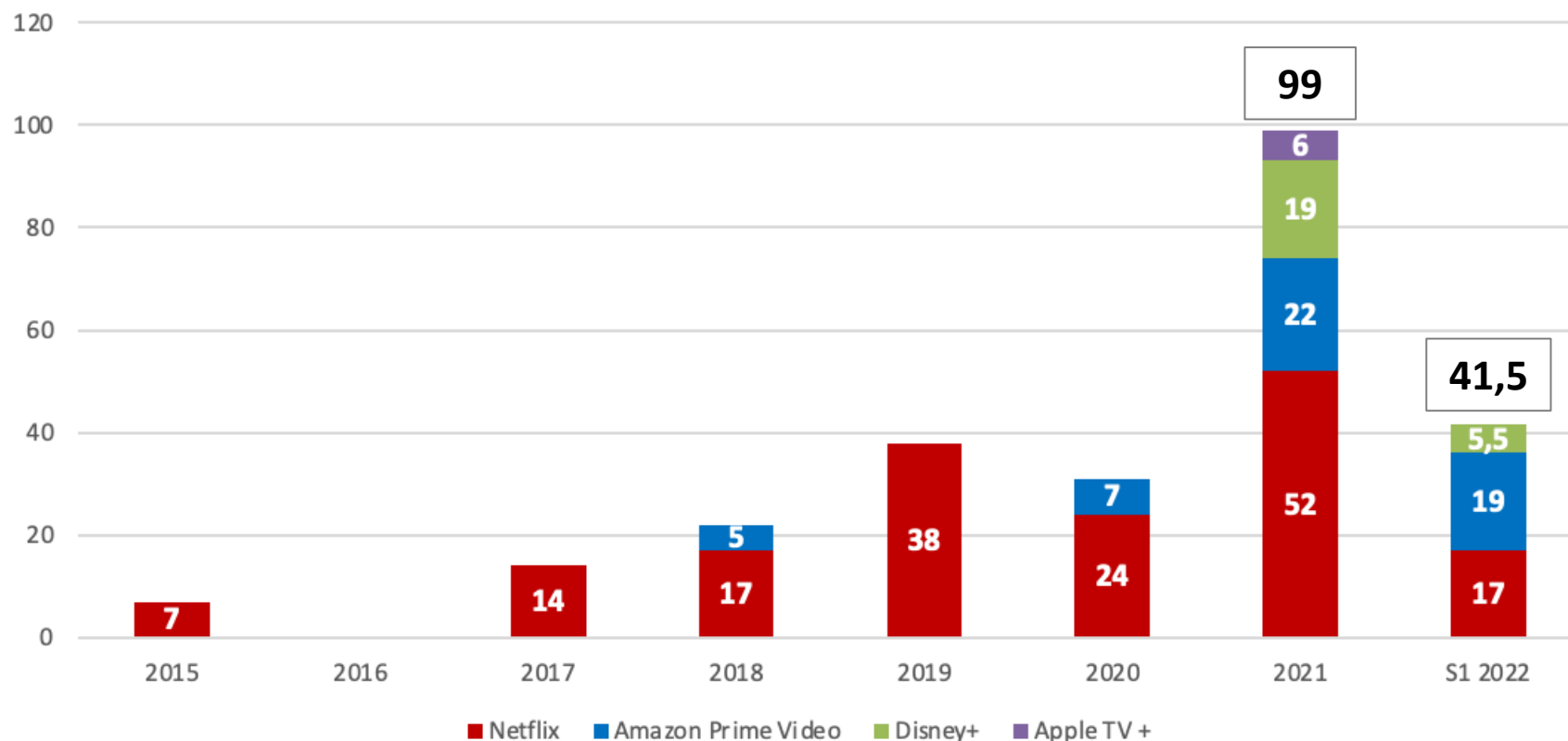
Un volume de production
historique en 2021

1^{ère} production PF soutenue
par le FSP : *Darknet-sur-Mer*
(6x26') produite par White
Lion Films (Mediawan) pour
Prime Video

Arrêt en 2022 du feuilleton
Plus belle la vie
(perte d'environ une centaine
d'heures en année pleine)

Quel volume additionnel des PF ?

Volume de production des plateformes en France (en h)



Le volume de production total a tutoyé les 1 400 heures en 2021

En 2021, 99 heures produites pour les plateformes (Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+)

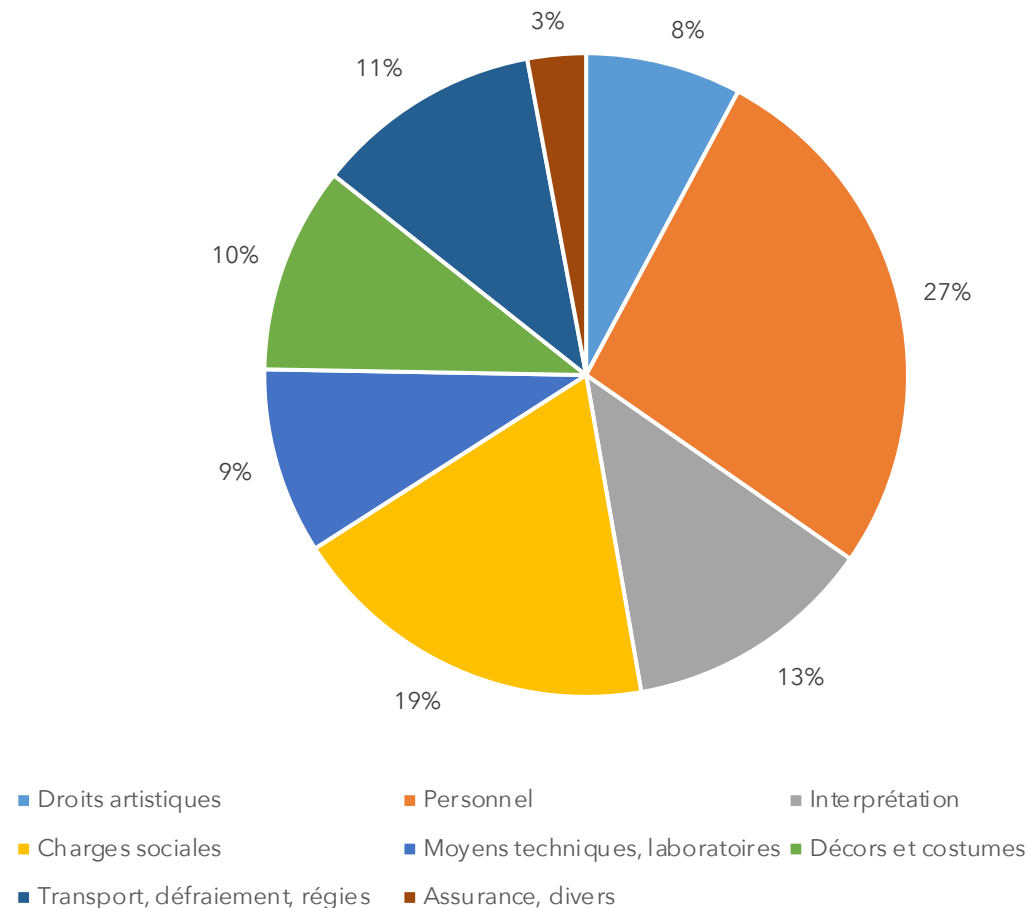
Moins de 3 heures ont été comptabilisées au sein du CNC avec la création fin 2021 du FSP

A moyen terme,
250 à 300 heures générées par les PF

La fiction française face à l'envolée de ses coûts de production

Une inflation des coûts en forte accélération

Répartition des coûts de la fiction par grands postes
(hors frais généraux, imprévus et rémunération producteur)



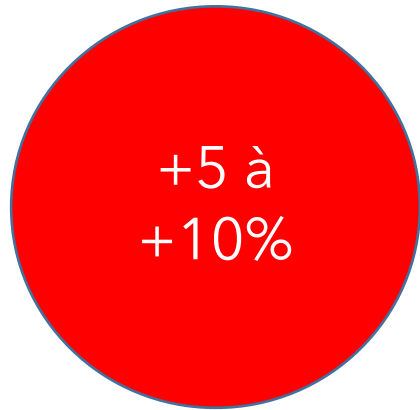
Source : CNC

Une inflation qui a d'abord impacté le développement qui se répand progressivement à tous les autres postes de coûts

Des causes exogènes (sortie crise COVID-19, guerre en Ukraine avec ses répercussions énergétiques, ...) qui atteignent le secteur comme le reste de l'économie française

Des causes endogènes : forte relance des tournages à compter du 2^{ème} semestre 2020, montée en puissance de la production pour les PF avec un bassin de talents et de techniciens contraint

Pratiquement tous les postes de coûts sont touchés



Développement / Ecriture : ↗ ↗

Moyens de tournage / laboratoires : =

Transports, régie, matériaux des décors : ↗

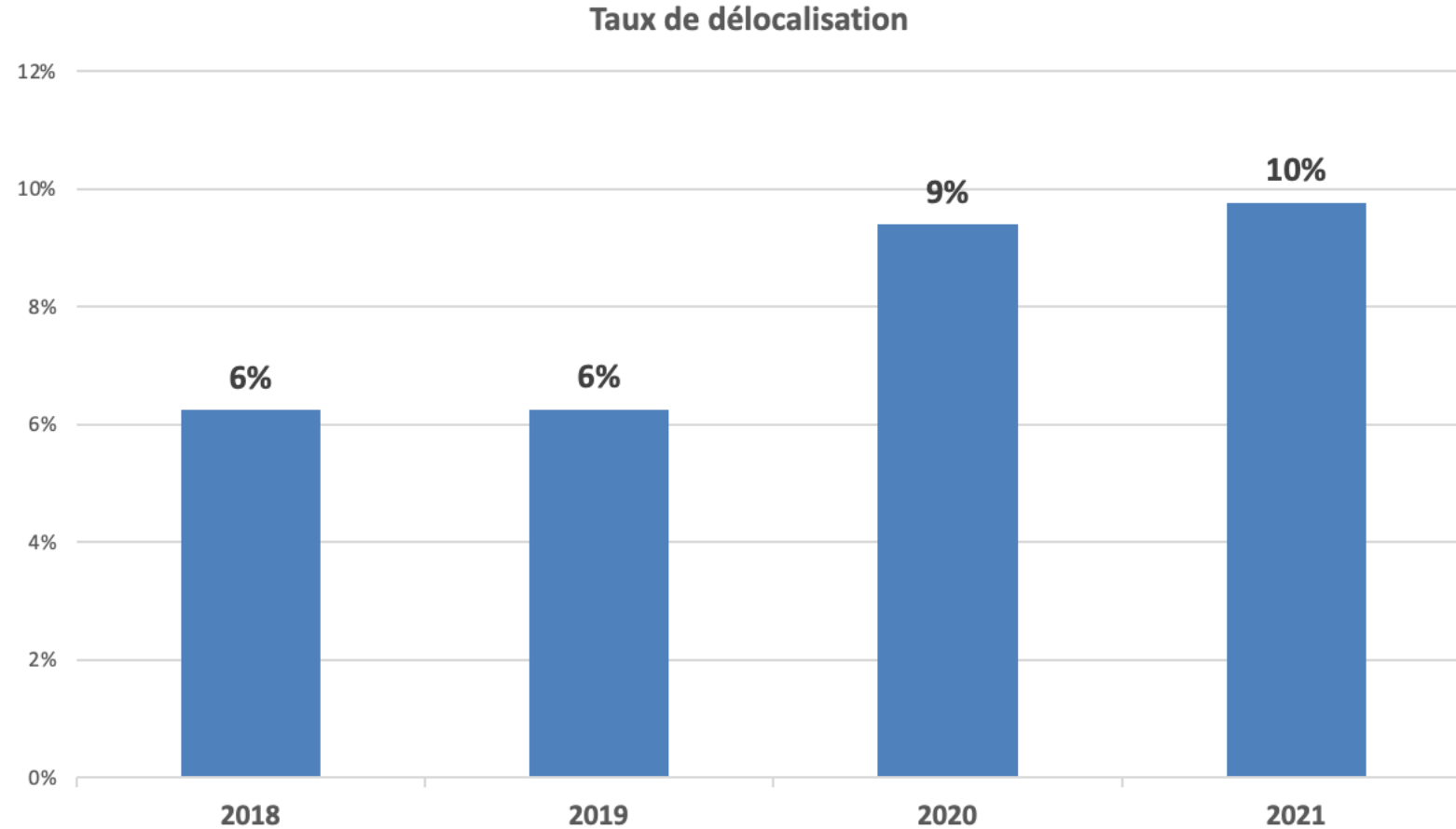
Charges sociales : ↗ (déduction forfaitaire spécifique aux comédiens, complémentaire maladie et couverture prévoyance des CDDU)

Forte pression des organisations de salariés pour augmenter les minima de la CC
Cette grille de minima n'est plus un plafond.

Le jeu de l'offre et de la demande porte les salaires de certains chefs de poste et techniciens au-delà.

Quelle est la capacité des producteurs à répercuter ces hausses de coûts à leurs clients ?
Une situation disparate et différente entre les chaînes historiques et les PF étrangères

Une délocalisation contenue qui pourrait s'accélérer



Le plan d'économies du CNC, qui a affecté l'audiovisuel en 2019/2020, a eu un impact immédiat sur la délocalisation des tournages

Hausse de 50% de la part du nombre de semaines de tournages à l'étranger entre 2020/2021 vs 2018/2019

Relations avec les éditeurs de services : des négociations au long cours

Trois nouveaux décrets production à mettre en œuvre

**Directive européenne
2018/1808 relative à la
fourniture de services de médias
audiovisuels**

**Ordonnance n°2020-1642
portant transposition
de la directive 2018/1808**

A permis de soumettre aux obligations de
production les plateformes et éditeurs de
services installés à l'étranger

Décret dit SMAD
n°2021-793
du 22 juin 2021

**Loi n°2021-1382 relative à la
régulation et à la protection de
l'accès aux œuvres culturelles
à l'ère numérique**

A permis de mettre en place une
nouvelle définition de la production
indépendante

Décret dit câble/satellite
n°2021-1924
du 30 décembre 2021

Décret dit TNT
n°2021-1926
du 30 décembre 2021

Deux accords ont été conclus

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Décret dit TNT
n°2021-1926
du 30 décembre 2021

RMC
DÉCOUVERTE

RMC
STORY



20/09/21

Décret dit câble/satellite n°2021-
1924
du 30 décembre 2021

OCS

04/07/22

Taux de production : 18,5%
dont 13,5% œuvres patrimoniales
EOF : 85%
Inédit : 66 / 75%
Part indépendante œuvres
patrimoniales : 75%
36 mois de droits

Taux de production : 7%
100% patrimonial
EOF : 90%
Inédit : 75%
Part indépendante : 75%
48 mois de droits

De multiples discussions en cours

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Trois accords ont été
dénoncés fin juin avec
date d'effet au 31/12/22

CANAL+

NRJ

Chérie
25

ACCeS

1/01/22

31/12/22

31/12/23

31/12/24

TF1



6



france•tv



**Plateformes étrangères : conventionnement ARCOM et ouverture du
Fonds de Soutien Audiovisuel du CNC**

Le conventionnement des plateformes US

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Arcom

16% du CA net de l'exercice précédent dans les œuvres audiovisuelles



95% des 16% en patrimonial (vs. 100% dans le décret)) = **15,2% du CA net**

75% des 16% en EOF (vs. 85% dans le décret) = **12% du CA net**

75% des 16% en inédit (inchangé par rapport au décret) = **12% du CA net**

66% des 16% en indépendant (inchangé par rapport au décret)) = **10,7% du CA net**

Recours devant
le Conseil
d'Etat contre
les trois
conventions

CLAUSE DE DIVERSITE (sur les 16% du CA net)

NETFLIX

amazon
primevideo

Disney+

Animation

4,4 % dont 66% indépendant



3,5 % dont 66% indépendant

Documentaire

0,6 % Aucune précision sur
répartition indépendant /
dépendant

3 % 100% indépendant

1,5 % dont 66% indépendant

Captations SV



3 % 100% indépendant



Impact financier des obligations audiovisuelles

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

NETFLIX

= 160 M€

amazon 
primevideo

= 32 M€



= 12 M€

(En 2021 sur la base du chiffre d'affaires 2020 / projeté sur une base annuelle)



Paramount+

HBOmax™

peacock 

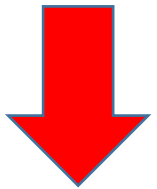
De l'ordre
de 350 M€
à horizon
2025

L'ouverture du FSA aux productions indépendantes des plateformes étrangères

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Fin 2021 : création du
Fonds sélectif
plateforme (FSP) pour
les productions
indépendantes des
producteurs délégués
français à destination
des PF étrangères



Ouverture du FSA fin
2022 / début 2023

5 commissions
10 projets aidés pour un montant total de 2,3 M€ de soutien

6 œuvres de fiction
3 œuvres documentaire
1 œuvre d'animation

4 séries de fiction
2 unitaires

3

amazon
primevideo

2

NETFLIX

1

Disney+

Un volume restreint au FSP qui interroge sur la capacité des
PF à remplir leur obligation indépendante en 2022
et plus particulièrement Netflix

Fusion TF1 / M6 : les inquiétudes des producteurs

Fusion TF1 / M6 : des constats partagés

La révolution des usages est déjà bien engagée avec un impact indéniable sur la consommation de la TV linéaire au profit de la consommation digitale

La révolution des modèles économiques s'accélère avec des frontières de plus en plus poreuses entre gratuit et payant (annonces de Netflix et Disney+ sur le lancement d'abonnements à prix réduit avec publicité dès la fin de l'année)

Consolider une stratégie industrielle déjà en route :
TF1 + M6 = un groupe global présent aussi bien sur le linéaire (qui demeure un avantage concurrentiel par rapport aux PF étrangères) que sur le digital avec diverses modalités de monétisation des contenus (AVoD, SVoD, ...)

avec pour objectif de faire face aux PF mondiales sur le terrain publicitaire et celui de la création

« Ce nouveau groupe serait bien positionné pour relever les défis résultant de l'accélération de la concurrence des plateformes numériques mondiales, actives sur le marché publicitaire français et dans la production de contenus audiovisuels de qualité. »

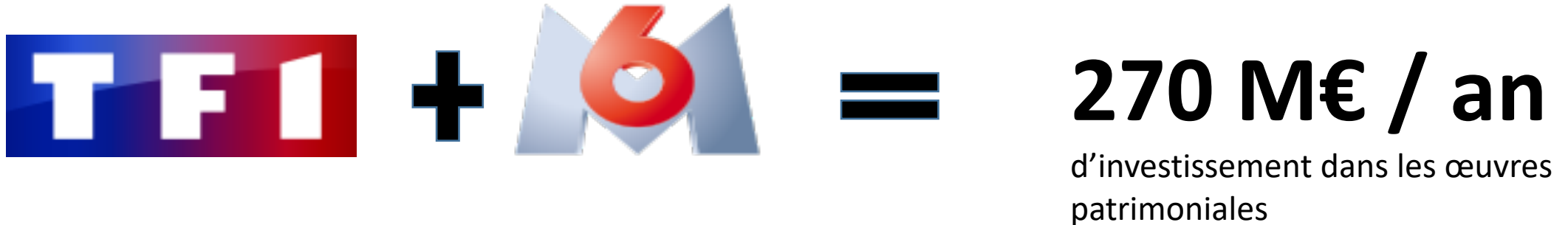
Source : Communiqué de presse de Bouygues, TF1 Groupe, M6 Groupe et RTL Group en date du 17 mai 2021

Fusion TF1 / M6 : une fusion industrielle ou une fusion boursière ?

Beaucoup de déclarations sur les réductions de coûts (250 à 300 M€) grâce aux synergies et sur la création de valeur pour les actionnaires dès l'annonce de l'opération

« Une forte création de valeur pour tous les actionnaires : la politique de dividende viserait à distribuer 90% du free cash flow. »

Source : Communiqué de presse de Bouygues, TF1 Groupe, M6 Groupe et RTL Group en date du 17 mai 2021



TF1 + **M6** = **270 M€ / an**
d'investissement dans les œuvres patrimoniales

Le nouveau groupe ne sera pas en position dominante puisqu'il représente de l'ordre d'un tiers des investissements des chaînes françaises dans les œuvres patrimoniales (hors PF étrangères donc).

Garantie d'investissement au niveau macro au travers du quota de production
mais de fortes inquiétudes au niveau des financements unitaires des œuvres

Fusion TF1 / M6 : quels engagements ?

L'investissement dans la création

Il a fallu attendre fin août 2022 pour que Nicolas de Tavernost déclare être prêt « à discuter de ses obligations de production » ! (interview dans Télérama du 29/08/22) alors même que la raison évoquée pour justifier cette fusion est la nécessité d'investir dans la production de contenus audiovisuels de qualité face aux PF étrangères

Un quota de 12,5% dans les œuvres patrimoniales étendu à l'ensemble du nouveau groupe permettrait d'approcher les 300 M€ d'investissement / an

Garantir une diversité éditoriale

Consolider la part de la production indépendante face à cette concentration horizontale inédite

Encadrer certaines clauses contractuelles pour éviter des abus

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**Retrouvez dès aujourd'hui la présentation
de la conférence sur www.uspa.fr**